

A Montreuil le 16 septembre 2021.

Télétravail : La discussion est engagée !



Le 8 septembre 2021, une délégation de chaque organisation syndicale dont la **FILPAC-CGT DS Smith France** a été conviée à une discussion sur un éventuel accord télétravail, voir une chartre. Pour la **FILPAC-CGT DS Smith France**, un accord serait préférable avec une clause de réexamen après quelques temps.

Les points important pour la **FILPAC-CGT DS Smith France** reste :

- le nombre de jour de télétravail afin de garder un lien social avec l'entreprise,
- la contre-partie en se basant sur le barème des URSSAF,
- le respect des horaires de travail car la **FILPAC-CGT DS Smith France** veut que les salarié.es concerné.es par le télétravail ne soient pas soumis à des journées à rallonge,
- La prise en compte en cas d'accident de travail.

la **FILPAC-CGT DS Smith France** attend maintenant une première réunion de négociation avec les contours d'un futur accord télétravail. Elle prendra le temps d'échanger avec les salarié.es qui pourront être concerné.es par le télétravail afin d'avoir un accord qui colle au mieux à leurs besoins.

La FILPAC-CGT DS Smith France.